Imaginez
le générique
de toute la
profession
défilant sur
la couverture du
rapport annuel de
l'Institut québécois
du cinéma 1989-90

INSTITUT
QUEBECOIS
du cinéma

91-06907/

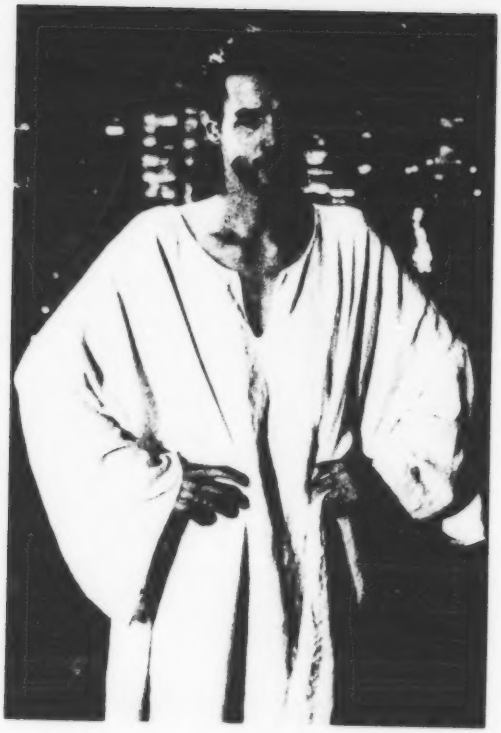

Jésus de Montréal
de Denys Arcand

INSTITUT
QUÉBÉCOIS
du cinéma

Le Party
de Pierre Falardeau

L'Institut québécois du cinéma est le lieu de concertation permanente du milieu cinématographique au Québec. L'Institut a la responsabilité de conseiller le ministre des Affaires culturelles sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du cinéma. Dans le cadre de cette politique, l'Institut conseille l'État sur les Orientations en matière de cinéma, le Plan d'aide financière et les Programmes proposés par la Société générale des industries culturelles (SOGIC) et les projets de règlements du gouvernement ou de la Régie du cinéma. L'Institut doit également tenir une audience publique, au moins une fois au cours de périodes successives de deux années, sur l'une ou l'autre des matières prévues au chapitre «contrôle et surveillance du cinéma» de la Loi sur le cinéma. En outre, l'Institut effectue des recherches et des études dans le domaine du cinéma.

Juillet 1990

Dépôt légal 3e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec

Institut québécois du cinéma
80, rue de Brésoles
Montréal (Québec) H2Y 1V5

Téléphone : (514) 288-7655
Télécopieur : (514) 288-7289
Télex : 055-62171 MTL (ext. 811)

Le 31 juillet 1990

Madame Lucienne Robillard
Ministre des Affaires culturelles
Ministère des Affaires culturelles
225, Grande-Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'année budgétaire 1989-1990, relatif aux activités de l'Institut québécois du cinéma.

Je vous prie, Madame la Ministre, d'agréer l'expression de ma haute considération.

Le président,

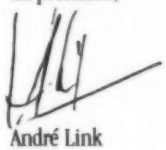

André Link

Sommaire

5

MESSAGE DU PRÉSIDENT

6

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

6

LE PERSONNEL

7

RAPPORT D'ACTIVITÉS

12

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Les matins infidèles
de Jean Beaudry
et François Bouvier

L'Institut Recommande

ANDRÉ LINK
PRÉSIDENT

Au cours de la dernière année, l'Institut québécois du cinéma a joué abondamment son rôle conseil. Dans plusieurs rapports et avis, nous avons formulé un nombre important de recommandations sur des aspects vitaux de notre industrie.

Avant d'en arriver dans nos avis à la formule «l'Institut recommande», il y a invariablement un travail de consultation et d'analyse qui doit être fait. Chacune des recommandations est le résultat d'un échange, d'une évaluation que les membres accomplissent avec beaucoup de conviction. Il me semble utile d'insister sur cet aspect du travail de l'Institut car il se situe à la charnière de son rôle de concertation et de son rôle conseil.

Ainsi, en consultation régulière avec les différents secteurs, l'Institut s'est efforcé de contribuer de façon soutenue à la révision de la Loi sur le cinéma qui est en cours. Nous sommes convaincus d'y avoir représenté, dans leurs consensus les plus larges, les vues et les intérêts de la profession. Nous avons aussi la satisfaction de constater la qualité de l'écoute que nous accorde le ministère des Affaires culturelles.

L'année dernière nous avions souhaité l'établissement d'un dialogue avec nos partenaires institutionnels que sont la Régie du cinéma et la Sogic. L'année qui s'achève aura été celle de la prise de contact et de l'ouverture à une relation potentiellement constructive. Nous espérons que les intérêts supérieurs du cinéma au Québec prendront progressivement la place dominante et qu'une «alliance» des organismes axera ses priorités sur les gens qui font notre cinéma.

Il n'est pas toujours facile de consacrer bénévolement de son temps à la cause de l'industrie. Je veux ici rendre hommage à mes collègues de l'Institut qui ont su par leur compétence et leur disponibilité faire en sorte que nous accomplissions notre mandat de la manière dont nous l'avons fait. J'en profite pour remercier tous les porte-parole des secteurs qui acceptent à chaque occasion de se prêter à l'exercice de la consultation avec une coopération que nous apprécions fortement.

L'Institut s'efforce d'occuper pleinement la place qui lui est réservée, et nous y arrivons en mettant en priorité la qualité des conditions de création et de diffusion du cinéma au Québec. Parce que nous tenons à prendre en compte le plus largement possible les attentes du milieu, nous vous laissons ***imaginer le générique de toute la profession défilant sur la couverture du rapport annuel de l'Institut québécois du cinéma*** comme nous nous prenons à l'imaginer nous-mêmes.

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA

	SECTEUR REPRÉSENTÉ
Monsieur André Link, président	les distributeurs
Monsieur Roger Frappier, vice-président	les producteurs
Madame Hélène Lauzon, trésorière	les industries techniques
Madame Paule Baillargeon	les interprètes
Monsieur Jean-Daniel Lafond	les réalisateurs
Madame Sylvie Lalande	la télévision*
Monsieur André Pâquet	la coopération francophone internationale*
Monsieur Jacques Patry	les exploitants
Madame Louise Pelletier	les scénaristes
Madame Sylvie Sauriol	l'exploitation vidéo*
Vacant	les techniciens

La composition du conseil
est déterminée par les articles
18, 19, 20 de la Loi sur le cinéma

* *champs d'intérêt prioritaires*

LE PERSONNEL

Monsieur Bernard Boucher, secrétaire général

Madame Marielle Audet, secrétaire

Madame Muriel Kearney, chargée de projets

Monsieur Jean Hamel, chargé de projets

Portion d'éternité
de Robert Fauteux

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Plus que toute autre année, 1989-1990 a été pour l'Institut québécois du cinéma celle des résultats. En regard de chacun de nos mandats, nous avons réalisé un éventail de travaux qui ont permis à l'Institut de jouer pleinement son rôle tant envers la profession cinématographique qu'envers le ministre des Affaires culturelles.

Être à la fois lieu de concertation et organisme conseil représente une originalité d'organisation des opérations et de modulation des interventions qui nous conduit à l'invention. Les modèles n'existant pas, l'Institut s'est forgé une spécificité tout au cours de l'histoire de son implantation qui a débuté en 1975. La recherche de l'équilibre faisant partie de la nature propre de l'institution, il va de soi que nos responsabilités et nos ressources n'inclinent pas à poser des gestes spectaculaires. Malgré cette prédisposition à la discrétion, nous constatons que l'Institut est désormais un partenaire auquel tous les interlocuteurs du milieu cinématographique ont toujours plus recours.

Cruising Bar
de Robert Ménard

NOS MANDATS

Concertation

L'Institut accorde une importance très grande au maintien de relations soutenues avec l'ensemble des secteurs de la profession.

Lorsque nous parlons de concertation, il est question d'un tissu de relations qui assure une communication régulière avec les associations reconnues. Dans son souci d'être bien informé et de contribuer à la vie associative, l'Institut allie les porte-parole des différentes parties du milieu à ses actions.

Parmi les réalisations auxquelles nous avons collaboré, nous sommes particulièrement heureux de la création de l'INIS (Institut national de l'image et du son). Pendant près de trois ans, nous avons travaillé à la mise sur pied d'une école supérieure du cinéma. Les efforts que nous avons consentis ont été investis dans l'INIS qui a regroupé les forces en vue de l'aboutissement de ce projet. L'Institut québécois du cinéma a contribué directement au démarrage et au soutien de cette nouvelle institution qui répondra à un besoin largement exprimé dans le milieu.

En mars 1990, l'Institut a mené une consultation auprès des associations professionnelles sur l'information découlant de la recette-guichet, ce avec la participation de la Régie du cinéma et le Bureau de la statistique du Québec. Le but de la consultation était de faire le point sur les besoins des différents secteurs concernant les données relatives aux recettes-guichet ainsi qu'à leur utilisation, d'examiner les ressources offertes par le système actuel et les modifications possibles. La question principale concernait l'éventualité d'établir une publication des recettes par titre sur une base régulière, par exemple mensuelle.

Dans un souci de concertation interinstitutionnelle, nous avons participé à l'élaboration et à la tenue d'un grand colloque international organisé par l'Office national du film à l'occasion de l'événement *Le documentaire se fête* en juin 1989.

La coopération francophone est un de nos champs d'intérêt prioritaires conformément à une disposition de la Loi sur le cinéma. Une des actions les plus significatives à cet égard est notre présence au sein du *Bureau de liaison du cinéma de l'espace francophone* dont le secrétaire général de l'Institut assume la présidence de l'exécutif depuis la réunion de Ouagadougou en mars 1989. Cette association internationale qui achemine les besoins et les observations du milieu professionnel cinématographique auprès des autorités politiques et administratives de la francophonie s'est gagné une reconnaissance officielle depuis le Sommet de Dakar. L'Institut y prolonge son mandat de concertation à l'échelle internationale.

Dans une optique de coopération nous avons mis nos services professionnels à la disposition de la FEPACI (Fédération panafricaine des cinéastes) qui les sollicitait et nous avons réalisé une analyse de son fonctionnement et de son action. Un rapport intitulé *Un regard sur la FEPACI* a été transmis en décembre 1989.

En concertation avec Vues d'Afrique, l'Institut s'est associé en avril 1989 à une rencontre interfestivals réunissant des représentants de la plupart des festivals de la francophonie à nos bureaux. La coordination entre les manifestations constitue un objectif au sein de l'espace francophone.

Conseil

L'Institut a pour fonction de conseiller le ministre des Affaires culturelles sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du cinéma.

Révision de la Loi sur le cinéma

En mai 1989, la ministre des Affaires culturelles, Madame Lise Bacon, annonçait aux membres de l'Institut son intention de procéder à une révision en profondeur de la Loi sur le cinéma. Peu après son entrée en fonction, Madame Lucienne Robillard rencontrait à son tour les membres et les informait qu'elle accordait la priorité au cinéma en 1990. Dès lors, le Président de l'Institut était invité à faire partie d'un comité chargé des travaux préparatoires à la révision de la loi.

Par ses recherches, ses analyses, ses audiences, ses avis et principalement par ses Orientations en matière de cinéma, l'Institut aura contribué à la réflexion en profondeur qui a été menée. De plus, nous avons collaboré régulièrement avec la Direction des politiques et de l'évaluation du MAC à l'examen des différents problèmes.

Le français à l'écran

En conformité avec le mandat que lui avait confié la Ministre, l'Institut a procédé à une analyse des résultats de l'exploitation en salle pendant le moratoire sur l'application de l'article 83 de mai 1988 à mai 1989.

En janvier 1990, nous avons adressé à la ministre, Madame Robillard, un avis sur *La situation du français à l'écran et l'avenir de l'article 83*. Tout en situant la question dans le contexte du moratoire, nous avons reconstitué le cheminement historique, les contraintes et examiné un éventail de mesures que nous proposons d'intégrer dans une politique du français à l'écran. Nous insistons sur l'importance d'effectuer un monitoring de la place de la langue au cinéma. Cet avis était accompagné d'un rapport *Le français à l'écran* dont la première partie est intitulée *Les films visés* et la seconde *Le marché*.

La coproduction

Répondant à une demande de la Ministre, l'Institut déposait en mai 1989 un rapport exposant un état de la situation des *Coproductions entre le Québec et la France*. Tout en résumant l'histoire de nos relations en ce domaine, le document abordait le portrait linguistique et économique des coproductions. Dans le contexte de l'avénement de la «télévision sans frontière», l'Institut y formulait ses recommandations. D'autre part, à l'été 1989, nous avons pris l'initiative de proposer à la Ministre un réexamen des modalités de financement des coproductions dans l'optique de faciliter la réciprocité des engagements.

Vent de Galerne de Robert Favre

Plan d'aide et Programmes de la Sogic

L'Institut a le mandat de conseiller le ministre des Affaires culturelles sur le Plan d'aide et les Programmes de la Société générale des industries culturelles (Sogic).

En novembre 1989, nous avons recommandé à la Ministre des orientations annuelles représentant les axes d'intervention à privilégier au cours de la prochaine année.

En mars, la Ministre demandait à l'Institut de se prononcer sur le Plan d'aide et les Programmes proposés par la Sogic.

Dans notre avis transmis à la Ministre, nous avons accordé une attention spéciale à la complémentarité des phases que sont la détermination des orientations annuelles, du plan d'aide et la mise au point des programmes.

Comme cela était souhaité par les partenaires en présence, la Sogic et l'Institut entreprirent d'examiner conjointement chacun des volets des programmes. Par suite de séances de travail fructueuses, l'Institut achemina les recommandations portant notamment sur l'accès à l'aide au développement, à la production de documentaires, aux entreprises d'exploitation et aux événements cinématographiques.

La fiscalité

Au mois de décembre 1989, le Ministre des Finances annonçait des modifications à la Déduction relative aux films certifiés québécois. L'Institut réagissait immédiatement en déplorant les choix effectués et en réclamant des mesures durables. En janvier 1990, en association avec les producteurs de films, nous recommandions des paramètres favorables au long métrage. Après les mesures d'assouplissement et les précisions apportées en février, nous réintervenions en mars en poursuivant notre argumentation afin que le long métrage bénéficie de conditions adaptées à ses besoins spécifiques et ce dans une perspective à long terme du financement de notre cinématographie.

Matériel vidéo

Dans le prolongement du travail entrepris l'année précédente, l'élaboration d'un *Règlement sur le permis de commerçant au détail de matériel vidéo* par la gouvernement aura occupé une partie de notre temps. La nouveauté et les caractéristiques particulières du secteur, que nous avons par ailleurs examinées dans une étude sur le sujet, rendent complexe toute réglementation dans le domaine. En attendant la révision de la loi, nous avons transmis un avis complémentaire à la Ministre sur cette question en octobre 1989.

Orientations en matière de cinéma

L'élaboration des *Orientations en matière de cinéma* représentait un défi pour l'Institut. En effet, il s'agit là d'une nouvelle fonction qui nous a été attribuée lors de l'adoption des modifications à la Loi sur le cinéma en 1987. Désormais, en plus des orientations annuelles relatives au Plan d'aide, l'Institut a la responsabilité de définir des Orientations qui représentent les objectifs qui sont prioritaires dans l'application de tous les aspects de la politique du cinéma au Québec.

Pour y arriver, une large consultation de la profession a été effectuée. Ainsi, un comité[1] mandaté par les membres a recueilli les mémoires et rencontré les représentants d'une quinzaine d'associations et d'organismes directement concernés. Ce cheminement entrepris à l'été 1989, nous aura permis, tout en révisant les principes organisateurs énoncés en 1984, de déposer un document divisé en trois parties : l'environnement, les problématiques et les orientations. Ce dernier chapitre, élaboré autour de huit orientations, comporte pas moins d'une trentaine de recommandations appuyées sur le plus large consensus possible du milieu professionnel. Les orientations déposées par l'Institut sont triennales.

Sous les draps, les étoiles de Jean Pierre Gariépy

Recherche

Bien que la recherche qui se fait à l'Institut chevauche la plupart de nos fonctions, nous avons réalisé au cours de la dernière année des travaux qui ont marqué par leur nouveauté le déroulement des activités du milieu professionnel.

Le vaste champ d'investigation que constitue l'économie a été exploré afin d'en ressortir le schéma des échanges entre les partenaires de l'industrie. Au mois de juillet 1989 nous avons publié la première partie du *Portrait économique du cinéma et de la production télévisuelle indépendante*. Considéré comme un document important par tous les interlocuteurs du milieu, ce portrait d'ensemble décrit les activités et l'impact économique des différents intervenants de l'industrie de même que les rapports qu'ils entretiennent dans la création, la production et la diffusion d'un film ou d'une émission de télévision. Nous avons pu mesurer l'intérêt du milieu professionnel notamment lors d'une causerie organisée par l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision.

La seconde partie de l'étude intitulée *Analyse et avenues de solution* a été publiée en novembre. Cette seconde partie, plus analytique, voulait susciter la discussion autour de trois axes : le marketing, le financement et l'organisation même de l'industrie. En même temps que le rapport, l'Institut publiait ses réactions aux voies de solution et aux mesures présentées par la firme Samson Bélair à qui nous avions confié l'étude.

Rappelons qu'en plus du ministère des Affaires culturelles, le ministère des Communications du Québec et la Sogic ont participé au financement et au suivi des travaux.

Une autre recherche importante effectuée au cours de la dernière année est celle que nous avons menée sur *Le commerce de vidéocassettes au Québec*. La première depuis plus de six ans, cette étude propose un portrait économique du secteur, une analyse des composantes de l'industrie ainsi que de la réglementation et du contrôle concernant ce volet important de la diffusion de films. L'évolution rapide du commerce de la vidéocassette a bousculé les habitudes de consommation de cinéma du public. Elle a évidemment engendré la venue de nouveaux partenaires et transformé les règles du jeu de la mise en marché. L'étude conduite par l'Institut constitue désormais un pôle de référence pour le milieu professionnel et institutionnel.

Fierro, ou L'été des secrets de André Melançon

En mars 1990, nous avons mis à la disposition de l'industrie un document de compilations statistiques présentant *L'exploitation des films au Québec — mai 1987 à avril 1989*. Ce rapport établi grâce à la coopération des propriétaires de salles de cinéma, à la collaboration du Bureau de la statistique du Québec et de la Régie du cinéma, est une première en ce sens qu'il donne accès aux résultats d'exploitation par film. Nous répondions ainsi à un vœu unanime des associations professionnelles. L'accueil accordé à ce rapport nous incite à poursuivre nos démarches en vue de l'établissement d'une publication régulière présentant la recette par titre pour le Québec tel que le confirmait la consultation.

Audiences publiques

L'Institut a organisé en 1989-1990 ses premières audiences publiques qui doivent porter «sur l'une ou l'autre des matières prévues au chapitre III «contrôle et surveillance du cinéma» de la Loi sur le cinéma.

Comme le prévoit la loi, l'Institut a formé deux comités d'audience[2] dont il a soumis la composition à l'approbation de la ministre des Affaires culturelles. Le mandat de chacun des comités leur aura permis d'entreprendre un processus de recherche, d'audience proprement dit, d'analyse et de recommandation. Les deux thèmes retenus étaient les suivants : le classement des films et les permis d'exploitation de lieux de présentation de films en public.

En réponse à l'avis public publié en décembre 1989, au total neuf associations se sont inscrites aux audiences qui se sont tenues les 26 et 28 février 1990. Les travaux des comités se sont poursuivis et les rapports seront déposés pendant la prochaine année financière.

LES AUTRES DOSSIERS

Parmi les autres activités que nous avons eues, voici une énumération de celles qui nous semblent les plus significatives. Pour une troisième année l'Institut a été l'hôte de Vues d'Afrique et de ses invités à un déjeuner-causerie pendant les Journées du cinéma africain en avril 1989.

La Revue belge du cinéma publiait sous le titre *Imaginaires du cinéma québécois* un numéro qui a été lancé à Namur en octobre 1989 et à Montréal en novembre à l'occasion du Festival du nouveau cinéma. L'Institut a apporté son soutien à la production de ce numéro en fournissant une aide technique et professionnelle.

Nous avons participé en mai 1989 aux États généraux de la création francophone convoqués à Cannes par le ministre français délégué chargé de la francophonie, Monsieur Decaux. Le thème de cette rencontre était la solidarité des auteurs francophones dans le domaine cinématographique.

En plus du Festival de Cannes nous avons participé à plusieurs festivals et événements dont le Festival des films du monde, le Carrousel du film de Rimouski, le Festival international du nouveau cinéma et de la vidéo de Montréal, le Festival international du film sur l'art, le Festival international de films et de vidéos de femmes de Montréal, Les Rendez-vous du cinéma québécois, le Festival des grandes écoles du cinéma du monde, Les Journées du cinéma africain, le Festival du film francophone de Namur et le Symposium sur l'avenir du cinéma francophone de Moncton.

Comment faire l'amour à un nègre sans se fatiguer
de Jacques W. Benoît

Finalement, dans la mesure de nos moyens, nous accordons une grande importance à la diffusion de l'information sur divers aspects de l'activité cinématographique. En conséquence, nous avons poursuivi la publication régulière des *Nouvelles de l'Institut*, le bulletin d'information trimestriel que nous diffusons très largement auprès du milieu professionnel et de nos partenaires depuis plus de trois ans.

CONCLUSION

Il nous semble pertinent, en conclusion, de nous attarder sur une remarque découlant de la nature propre de l'Institut comme il a été donné de le faire autour de la table ronde du conseil d'administration.

Chaque secteur a au moins une association qui véhicule ses positions sur l'un ou l'autre sujet de la vie de l'industrie. Ces associations ont des relations directes avec les autorités. Par ailleurs l'Institut représente la profession et cette affirmation trouve tout son sens quand il rassemble les points de vue et formule des recommandations qui, par-delà les attentes sectorielles, seront celles de la profession dans son sens ample. Voilà tout simplement à quoi nous nous efforçons d'en arriver et nous croyons que la dernière année est particulièrement révélatrice de ce potentiel que recèle ces états généraux permanents de la profession cinématographique québécoise que constitue l'Institut.

1. Comité des orientations :
   Roger Frappier
   Hélène Lauzon
   Louise Pelletier
   Jean Hamel
   Bernard Boucher

2. Comités des audiences publiques :
   Comité sur le classement des films :
   Cécile Bellemare
   Rock Demers
   Honey Dresher
   André Pâquet
   Iolande Rossignol

   Comité sur le permis d'exploitation de lieux de présentation de films en public :
   Carole Boudreault
   Michel Coulombe
   Robert Daudelin
   Jacques Foisy
   Jacques Patry

Laura Laur
de Brigitte Sauriol

Le Royaume ou l'exile
de Jacques Gagné
et Serge Gagné

Rapport du Vérificateur

J'ai vérifié le bilan de l'Institut québécois du cinéma au 31 mars 1990 ainsi que l'état des revenus et dépenses et de l'excédent de l'exercice terminé à cette date. Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que j'ai jugés nécessaires dans les circonstances.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Institut au 31 mars 1990 ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,

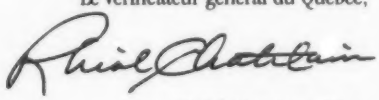

Rhéal Chatelain, F.C.A.

Québec, le 18 juin 1990

Revenus et Dépenses et Excédent
de l'exercice terminé le 31 mars 1990

DÉPENSES	1990	1989
Traitements et avantages sociaux	170 960 $	143 546 $
Honoraires professionnels	104 890	80 742
Déplacements	7 659	11 015
Communication et publicité	21 293	26 182
Loyers, entretien et assurances	39 294	38 023
Taxes et permis	4 167	3 975
Location de mobilier et d'équipement	5 813	6 857
Déplacements et autres frais des membres	3 041	16 228
Fournitures, impressions et approvisionnements	21 753	32 036
Amortissement des immobilisations	10 284	11 166
Intérêts et frais bancaires	2 027	639
	391 181	370 409
REVENUS		
Intérêts sur dépôts bancaires et autres revenus	7 698	5 143
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	383 483	365 266
SUBVENTIONS (note 3)	383 154	327 200
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS ET LES SUBVENTIONS	329	38 066
EXCÉDENT AU DÉBUT	1 535	39 601
EXCÉDENT À LA FIN	1 206 $	1 535 $

BILAN

AU 31 MARS 1990

ACTIF	1990	1989
À court terme		
Encaisse	— $	38 540 $
Débiteurs	25 969	1 166
Subvention à recevoir de la Société générale des industries culturelles	7 500	15 000
Frais payés d'avance	565	3 515
	34 034	58 221
Immobilisations (note 4)	15 569	20 898
	49 603 $	79 119 $

PASSIF		
À court terme		
Chèques en circulation moins encaisse	2 459 $	— $
Emprunt bancaire	15 000	—
Créditeurs et frais courus	26 335	19 327
Subventions reportées (note 3)	4 603	58 257
	48 397	77 584
EXCÉDENT	1 206	1 535
	49 603 $	79 119 $

ENGAGEMENTS (note 5)

POUR L'INSTITUT

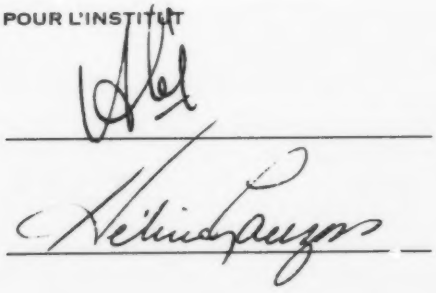

Notes Complémentaires

31 MARS 1990

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

L'Institut québécois du cinéma, corporation au sens du Code civil, a été institué par la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1).

L'Institut a entre autres pour fonctions de conseiller le ministre des Affaires culturelles du Québec sur l'élaboration et la mise en œuvre de la politique du cinéma et d'effectuer des recherches et des études dans le domaine du cinéma.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Institut ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon les méthodes et les taux suivants :

	MÉTHODE	TAUX
Mobilier et équipement de bureau	Solde dégressif	20 %
Équipement informatique	Linéaire	33 ⅓ %

3. SUBVENTIONS

	1990	1989
Gouvernement du Québec		
Fonctionnement	291 200 $	260 200 $
Étude sur l'économie du cinéma	—	22 000
Groupe de travail sur les salles de cinéma	—	35 000
Audiences publiques (a)	23 300	—
Étude sur la vidéocassette	15 000	—
	329 500	317 200
Société générale des industries culturelles		
Étude sur l'économie du cinéma	—	10 000
Solde à reporter	329 500	327 200

Solde reporté	329 500	327 200
à ajouter :		
Virement de subventions reportées au 31 mars 1989		
Gouvernement du Québec		
Étude sur l'économie du cinéma	33 000	
Groupe de travail sur les salles de cinéma	10 257	
Société générale des industries culturelles		
Étude sur l'économie du cinéma	15 000	
	58 257	
	387 757	
à déduire :		
Subvention reportée au 31 mars 1990		
Audiences publiques (a)	4 603	
	383 154 $	327 200 $

(a) L'Institut a reçu au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1990, une subvention de 25 300 $ du gouvernement du Québec pour la tenue d'audiences publiques conformément à la Loi sur le cinéma. Au 31 mars 1990, le solde non-utilisé de cette subvention s'élève à 4 603 $.

4. IMMOBILISATIONS

	1990			1989
	Coût	Amortissement accumulé	Net	Net
Mobilier et équipement de bureau	31 157 $	19 956 $	11 201 $	13 550 $
Équipement informatique	26 549	22 181	4 368	7 348
	57 706 $	42 137 $	15 569 $	20 898 $

5. ENGAGEMENTS

L'Institut est engagé en vertu de baux à long terme échéant en 1995 pour des locaux administratifs et des équipements de bureau.

La dépense de loyer de l'exercice terminé le 31 mars 1990 concernant ces baux s'élève à 34 349 $. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

1991	33 466 $
1992	4 834
1993	4 834
1994	4 834
1995	1 208
	49 176 $

Typographie : *Zibra Inc.*
Graphisme : *Yves Archambault*
Photo de la Couverture : *Denis Alix*